



Est ce normal qu'un mandataire mets autant de temps a payer

Par **hibiscus974**, le **01/11/2017 à 10:08**

Bonjour,

je vous explique la situation de ma mère après avoir gagné son procès aux conseils des prud'hommes qui a durer quand meme quelques années elle a reçu la dernière une lettre comme quoi son procès à états gagné et que l'employeur devrait lui verser une tel somme . Suite à cela elle a états mise en relation avec un mandataire pour pouvoir lui régler son du mais sauf que à chaque fois qu' elle va à la rencontre du mandataire celui là lui dit de venir dans deux semaines ou dans 1 mois ainsi de suite jusqu'à maintenant sa va bientôt faire 1 ans qu'il sort toujours la même chose que l'argent sera versée dans deux semaines ou dans un mois sans donner plus d'explication est ce normal qu' il la fait patienter au temps de temps

Par **P.M.**, le **01/11/2017 à 10:31**

Bonjour,

Je présume que la lettre reçue est en fait une signification du Jugement...

Il faudrait savoir si le mandataire reconnaît que la même signification lui est bien parvenue...

Je vous conseillerais de faire exécuter le Jugement par Huissier...

Par **miyako**, le **01/11/2017 à 20:38**

Bonsoir,

Je crains qu'il y est un problème de trésorerie,d'où la nécessité d'agir vite ,avec l'aide d'un huissier de justice.Les frais seront à la charge du mandataire.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **01/11/2017 à 21:00**

Mais vous devrez vraisemblablement au moins avancer les frais d'Huissier...

S'il y a un problème de trésorerie, le mandataire aurait dû faire une déclaration à l'[AGS](#)...